

## **ESCAUDŒUVRES**

### Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 123-1-5-8°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

## **ESCAUDŒUVRES**

Plan Local d'Urbanisme  
Liste des emplacements réservés

<b>Tableau des ER - Escaudœuvres</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Surface m<sup>2</sup></b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Désignation</b>
<b>1</b>	734,63	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>2</b>	9338,12	PARTENORD	Création de logements sociaux
<b>3</b>	187	Commune	Elargissement de la rue Marie-Anne Catiaux
<b>4</b>	2610	Commune	Aménagement d'un espace public, création de stationnements et sécurisation des accès
<b>5</b>	932	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>6</b>	2235	Commune	Création d'un accès, amorce de l'opération de logements
<b>7</b>	3617,5	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>8</b>	965,5	Commune	Création d'une voie de desserte
<b>9</b>	7502	Commune	Création d'un espace de jeux, aménagements paysagers
<b>10</b>	730	Commune	Sente
<b>11</b>	3040	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>12</b>	6496	Commune	Sente, jardins potagers
<b>13</b>	2087	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>14</b>	3987	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>15</b>	1318	Commune	Accès à la Zone urbanisée (voirie+sente)
<b>16</b>	291	Commune	Accès à la zone urbanisée
<b>17</b>	2680	Commune	Création d'un équipement sportif et de loisir
<b>18</b>	19307,1	Commune	Création d'équipements sportifs et de loisir, aménagements paysagers, création de stationnements, amélioration des circulations
<b>19</b>	183,9	Commune	Sente et aménagements paysagers
<b>20</b>	490	Commune	Aménagements paysagers
<b>21</b>	10175	Commune	Équipement polyvalent et renaturation des espaces pollués